

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 06/11/2023

Date de la convocation:
31/10/2023
Date d'affichage:
31/10/2023

L'an 2023 et le 06 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Frœschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline (à partir du point 073.2023), WEINLING-HAMEL Elisabeth. MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM ROCCHI Jacques représente STURM Céline jusqu'au point 073.2023

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JOTZ, Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant : MMES FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques jusqu'au point 073.2023, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM HOH Christian donne procuration à SIEDEL Dominique, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard.

Elus suppléants excusés : MME SCHELLENBERGER Michèle.

Elus absents :

Titulaires : MME CRONMULLER Martine.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline,

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 077.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

077.2023 : Service animation : Partenariat avec le collège « Mac Mahon » à Woerth : validation du programme annuel d'actions 2023-2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°099.2017 en date du 18.12.2017 : « Validation du programme d'actions 2017-2018 »,

Vu la délibération n°095.2018 en date du 17.12.2018 : « Validation du programme d'actions 2018-2019 »,

Vu la délibération n°093.2019 en date du 16.12.2019 : « Validation du programme d'actions 2019-2020 »,

Vu la délibération n°073.2020 en date du 21.12.2020 : « Partenariat avec le collège « Mac Mahon » à Woerth : validation du programme annuel d'actions 2020-2021 »,

Vu la délibération n°075.2021 en date du 13.12.2021 : « Validation du programme d'actions 2021.2022 »,

Vu la délibération n°073.2022 en date du 12.12.2022 : « Service animation : Partenariat avec le collège « Mac Mahon » à Woerth : validation du programme annuel d'actions 2022-2023 »,

Considérant le programme annuel d'actions proposé pour l'année 2023-2024,

Vu la réunion annuelle relative au programme d'action avec le collège Mac Mahon à Woerth, du 05.10.2023, concernant l'année scolaire 2023-2024,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le programme d'actions pour l'année 2023-2024 en cohérence avec la convention de partenariat établie avec le collège Mac-Mahon à Woerth, programme qui s'inscrit dans la continuité, et décliné en 4 axes principaux :**
 - **Axe 1 : Favoriser la connaissance du territoire de la vallée et de ses objectifs de développement par les jeunes et la communauté scolaire du collège, ainsi que la connaissance du collège par les élus et les habitants,**
 - **Axe 2 : Favoriser l'accès des jeunes à l'information en matière de citoyenneté, de culture, de loisirs,**
 - **Axe 3 : Favoriser l'expression citoyenne des jeunes ainsi que l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,**
 - **Axe 4 : Projets développés en cours d'année selon le contexte et les programmes enseignés,**
- **De fixer l'échéance de ladite convention à la date de signature de la convention suivante ou au plus tard au 31.12.2024,**

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/11/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger